

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NO 1816**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 18 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1816 modifiant le Plan d'urbanisme n° 1323 concernant la modification des grandes affectations du Programme particulier d'urbanisme.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 décembre 2018, date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Granit.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière